

François **DINEUR**
Reynald **GEMY**
Morgane **MARC**
Mickaël **ENGUERRAND**
Céline **MADRALA**
Natacha **MESNILDREY**
Lucie **PERRIER**

Associés

COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE NORMANDIE

**Maison du Cheval
Campus Effiscience
8 rue Leopold Sedar Senghor
14460 COLOMBELLES**

**Rapport spécial du Commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 août 2025

ASKIL AUDIT NORMANDIE, Experts-comptables et Commissaires aux comptes

Campus EffiScience, 1 rue du Bocage, 14 460 Colombelles

Tél. : 02 31 46 21 71 – Mail. : contact@askil.fr

www.askil.fr

SAS AU CAPITAL DE 1 541 300 € INSCRITE AU TABLEAU DE L'ODRE DE LA REGION DE ROUEN-NORMANDIE ET MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE CAEN. RCS CAEN B 478 606 205 00035 – NAF 6920Z – TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 86 478 606 205 AGREMENT OF 251 401 999 14

membre du groupement

ABOOLUCE
Conseils d'entrepreneurs

INAA
GROUP

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 août 2025**

A l'Assemblée Générale de l'Association Comité Régional d'Equitation de Normandie,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avec d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Colombelles, le 6 novembre 2025

Le Commissaire aux comptes

SAS ASKIL AUDIT NORMANDIE



Reynald GEMY

François **DINEUR**
Reynald **GEMY**
Morgane **MARC**
Mickaël **ENGUERRAND**
Céline **MADRALA**
Natacha **MESNILDREY**
Lucie **PERRIER**

Associés

COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE NORMANDIE

*Maison du Cheval
Campus Effiscience
8 rue Leopold Sedar Senghor
14460 COLOMBELLES*

***Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels***

Exercice clos le 31 août 2025

ASKIL AUDIT NORMANDIE, Experts-comptables et Commissaires aux comptes

Campus EffiScience, 1 rue du Bocage, 14 460 Colombelles

Tél. : 02 31 46 21 71 – **Mail. :** contact@askil.fr

www.askil.fr

SAS AU CAPITAL DE 1 541 300 € INSCRITE AU TABLEAU DE L'ODRE DE LA REGION DE ROUEN-NORMANDIE ET MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE CAEN. RCS CAEN B 478 606 205 00035 – NAF 6920Z – TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 86 478 606 205 AGREMENT OF 251 401 999 14

membre du groupement

ABOOLUCE
Conseils d'Entrepreneurs

INAA
GROUP

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 août 2025

À l'Assemblée Générale de l'Association Comité Régional d'Équitation de Normandie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Comité Régional d'Équitation de Normandie relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons contrôlé la réalité des subventions constatées sur l'exercice par rapprochement avec les conventions correspondantes et nous avons vérifié la concordance de leur utilisation avec leur objet.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Colombelles, le 6 novembre 2025

Le Commissaire aux comptes

SAS ASKIL AUDIT NORMANDIE



Reynald GEMY

Annexe au rapport sur les comptes annuels
Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

État exprimé en €

		Du 01/09/2024 Au 31/08/2025			Du 01/09/2023 Au 31/08/2024
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	7 080,00	6 988,22	91,78	2 451,78
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat et outillage indus.	68 437,62	59 359,96	9 077,66	5 889,68
	Autres immobilisations corporelles	61 881,44	60 358,42	1 523,17	2 787,89
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
	Immobilisations Financières				
	Participations et Créances rattachées				
	Autres titres immobilisés	10 215,00		10 215,00	10 215,00
	Prêts	80 383,58		80 383,58	84 744,65
	Autres				
TOTAL (I)		227 997,64	126 706,45	101 291,19	106 089,00
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Stocks et en-cours				
	Créances				
	Créances cli., adhé., usagers et cpt. rattachés	56 127,94		56 127,94	22 551,54
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	141 094,61		141 094,61	130 655,87
	Valeurs mobilières de placement	7 408,90		7 408,90	7 242,63
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	230 410,09		230 410,09	372 973,41
	Charges constatées d'avance	39 678,81		39 678,81	44 267,37
TOTAL (II)		474 720,35	-	474 720,35	577 690,82
COMPTES RÉGUL.	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)		702 717,99	126 706,60	576 011,54	683 779,82

ASKIL AUDIT NORMANDIE

Expert-comptable – Commissaire aux comptes

Campus EffiScience

1 rue du Bocage 14 460 Colombelles

Tél. : 02 31 46 21 71

SAS au capital de 1 541 300 €

RCS Caen 748606205 – FR86478606205

BILAN PASSIF

État exprimé en €

Du 01/09/2024 Au
31/08/2025

Du 01/09/2023 Au
31/08/2024

Fonds Propres	Fonds propres		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	189 183,09	189 183,09
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
Fonds dédiés	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	232 866,42	232 866,42
	Report à nouveau	22 154,09	34 902,09
	Excédent ou déficit de l'exercice	- 12 344,49	- 12 748,00
	Situation nette (sous total)	431 859,11	444 203,60
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	431 859,11	444 203,60
Provisions	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	TOTAL (II)		
Dettes	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		40 000,00
	TOTAL (III)		40 000,00
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	46 624,11	89 757,23
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	64 118,65	63 997,23
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	6 649,00	440,00
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	26 760,67	45 381,76
TOTAL PASSIF	TOTAL (IV)	144 152,43	199 576,22
	Écarts de conversion passif (V)		
	(I+II+III+IV+V)	576 011,54	683 779,82

ASKIL AUDIT NORMANDIE

Expert-comptable – Commissaire aux comptes

Campus EffiScience

1 rue du Bocage 14 460 Colombelles

Tél. : 02 31 46 21 71

SAS au capital de 1 541 300 €

RCS Caen 748606205 – FR86478606205

Compte de résultat - Produits

État exprimé en €

		Du 01/09/2024 Au 31/08/2025	Du 01/09/2023 Au 31/08/2024
Produits d'exploitation	Cotisations	295 776,32	333 698,00
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	1 785,00	2 016,16
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	150 128,79	149 794,08
	dont parrainages		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	195 146,27	174 351,17
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		46 627,75
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contribution financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	67 228,25	7 246,75
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	32 456,61	-1 047,27
TOTAL (I)		742 521,24	712 686,64
Produits financiers	Participations		
	Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	166,27	143,66
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
TOTAL (II)		166,27	143,66
Produits excep.	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 250,00	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		37 742,29
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL (III)	2 250,00	37 742,29
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)		744 937,51	750 572,59
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT		12 344,49	12 748,00
TOTAL GENERAL		757 282,00	763 320,59

ASKIL AUDIT NORMANDIE

Expert-comptable – Commissaire aux comptes

Campus EffiScience

1 rue du Bocage 14 460 Colombelles

Tél. : 02 31 46 21 71

SAS au capital de 1 541 300 €

RCS Caen 748606205 – FR86478606205

Compte de résultat - Charges

État exprimé en €

		Du 01/09/2024 Au 31/08/2025	Du 01/09/2023 Au 31/08/2024
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	18 986,17	20 361,23
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	368 430,77	364 954,98
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 551,48	1 792,52
	Salaires et traitements	253 002,47	218 793,53
	Charges sociales	81 661,10	63 540,50
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 743,64	7 405,54
	Dotations aux provisions		20 000,00
	Report en fonds dédiés		
	Autres charges	23 080,46	66 148,27
	TOTAL (I)	755 456,09	762 996,57
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		
	TOTAL (II)	0,00	0,00
Ch. exceptionnelles	Sur opérations de gestion	1 822,91	324,02
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL (III)	1 822,91	324,02
Participation des salariés aux résultats (IV)			
Impôts sur les bénéfices (V)		3,00	
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)		757 282,00	763 320,59
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		0,00	0,00
TOTAL GENERAL		757 282,00	763 320,59

ASKIL AUDIT NORMANDIE

Expert-comptable – Commissaire aux comptes

Campus EffiScience

1 rue du Bocage 14 460 Colombelles

Tél. : 02 31 46 21 71

SAS au capital de 1 541 300 €

RCS Caen 748606205 – FR86478606205

COMITE REGIONAL D'EQUITATION

Exercice clos le 31/08/2025

Annexe Comptable

1. Préambule

Le Comité Régional d'Equitation de Normandie (COREN) est une association régie par la loi de 1901, dont les principales données se présentent comme suit au 31/08/2025 :

- Le total du Bilan de l'exercice clos au 31/08/2025 s'élève à 576 012 €.
- Le compte de résultat affiche un déficit de 12 344 €.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels, qui ont été établis par les dirigeants de l'association. Les données chiffrées sont exprimées en euros.

2. Description de l'objet social et des missions sociales du COREN

2.1. Objet social

Le Comité Régional d'Equitation (CRE) de Normandie a pour objet, dans la région Normandie, de :

- Promouvoir et développer les activités et les disciplines équestres du saut d'obstacles, concours complet, dressage, attelage, endurance, reining, voltige, horse-ball, amazone, équifun, équitation camargue, portugaise, islandaise, américaine, polo, pony games, mounted games, Trec et équitation de travail ainsi que toutes les disciplines équestres qui pourraient naître et être reconnues par la FFE,
- Représenter tous les licenciés pratiquant l'équitation et les groupements équestres adhérents de la région,
- Participer pour tout ce qui concerne le cheval et l'équitation aux actions des pouvoirs publics ou de tout organisme constitué en vue du développement de la filière équine,
- Assurer en son sein la liberté d'opinion et le respect des droits de la défense s'interdire toute discrimination, veiller au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français,
- Intégrer les notions de développement durable et de protection de l'environnement dans l'ensemble de ses activités,
- Respecter et faire respecter à ses adhérents les règles d'encadrement, les règles de disciplines, les règles contre le dopage humain, les règles contre le dopage animal, les règles d'hygiène, et les règles de sécurité.

2.2. Missions sociales

Les missions du Comité régional sont exercées dans le cadre de la délégation que peut accorder la Fédération Française d'Equitation. Elles concernent :

- La contribution à l'organisation des formations.
- L'organisation et la coordination des calendriers d'activité.
- L'organisation des formations de juge des compétitions.
- L'évaluation du niveau de maîtrise technique des pratiquants licenciés à la Fédération.
- La définition des éventuelles applications locales de tous les règlements concernant les activités équestres lorsque ceux-ci le prévoient.
- La contribution, autant que nécessaire, à l'organisation de toutes les épreuves sportives se déroulant sur son territoire.
- L'organisation d'assemblées, congrès, conférences, expositions, cours, stages et examens fédéraux.
- L'organisation d'actions de promotion des activités équestres : l'édition et la publication de tout document.
- Le développement des établissements, des installations, des matériels utilisés par les activités équestres y compris la compétition.

COMITE REGIONAL D'EQUITATION

Exercice clos le 31/08/2025

- La participation à tous les organismes par affiliation ou convention afin de promouvoir les activités équestres.
- L'organisation et la maîtrise des compétitions régionales dans le cadre des règles édictées par la FFE.
- La représentation, au plan régional, de la Fédération Française d'Equitation.

3. Faits marquants

3.1. Licences

Le nombre de licenciés a diminué sur l'exercice (- 3,4 %).

3.2. Poursuite de l'activité de la plateforme économique

Le COREN souhaite soutenir ses clubs par la mise en place d'un fonds d'aide à destination des dirigeants de centres équestres, destiné à attribuer des prêts d'honneur pour des investissements structurants. Suite à la vente des locaux de Mondeville, le COREN a investi 200 000 € dans ce projet. La Région Basse Normandie participe à hauteur de 100 000.

Pour rappel, sur les sept exercices précédents trente prêts ont été débloqués pour un total de 475 610€ soit des subventions exceptionnelles à hauteur de :

- 100 000€ pour la Région Basse-Normandie (100% de l'enveloppe atteint)
- 69 000€ pour le Fonds Eperon

Six nouveaux prêts ont été souscrits sur l'exercice pour 82 310 €.

Au total, vingt et un prêts sont arrivés à échéance et ont été entièrement remboursés.

4. Règles et méthodes comptables

4.1. Généralités

Les comptes annuels de l'association de l'exercice clos le 31 août 2025 ont été établis conformément au règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et au règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

4.2. Durée et période de l'exercice comptable

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois et concerne la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025.

4.3. Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

COMITE REGIONAL D'EQUITATION

Exercice clos le 31/08/2025

5. Notes sur les principaux postes de bilan

5.1. ACTIF

5.1.1. Tableau des immobilisations

Rubriques	A - Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	B - Augmentations	C - Diminutions	D - Valeur brute à la clôture de l'exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>	7 080	-	-	7 080
Autre immo incorp	7 080	-	-	7 080
<u>Immobilisations corporelles</u>	141 968	8 307	19 956	130 319
Terrain	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Matériel sportif	68 531	7 276	7 370	68 438
Autres immobilisations corporelles	73 437	1 031	12 586	61 881
<u>Immobilisations financières</u>	94 960	22 833	27 194	90 599
Immobilisations financières	10 215	-	-	10 215
Prêts	84 745	22 833	27 194	80 384
<u>TOTAL</u>	244 008	31 140	47 150	227 998

5.1.2. Tableau des amortissements

Rubriques	D - Amortissements cumulés à la fin de l'exercice (Ouverture)	B - Augmentations : dotations de l'exercice	C - Diminutions d'amortissements de l'exercice	D - Amortissements cumulés à la fin de l'exercice (Clôture)
<u>Immobilisations incorporelles</u>	- 4 628	- 2 360	-	- 6 988
Immobilisations corporelles	- 4 628	- 2 360	-	- 6 988
<u>Constructions</u>	- 133 290	- 6 384	19 956	- 119 718
Installations techniques matériel et outillage	- 62 641	- 4 088	7 370	- 59 360
Autres immobilisations corporelles	- 70 649	- 2 296	12 586	- 60 358
Immobilisations financières	-	-	-	-
<u>TOTAL</u>	- 137 919	- 8 744	19 956	- 126 706

COMITE REGIONAL D'EQUITATION

Exercice clos le 31/08/2025

5.1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

La méthode d'amortissement est la suivante :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales	Linéaire	5 ans
Matériel sportif	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

5.1.4. Immobilisations financières

Prêts	Montant origine	Montant brut	Degré d'exigibilité des prêts		
			Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus 1 an	Échéances à plus 5 ans
Prêt SG	20 000	13 667	4 000	9 667	-
Prêt EDLC	20 000	14 333	4 000	10 333	-
Prêt CTE VSP	10 000	4 583	4 583	-	-
Prêt EV	5 000	4 833	1 000	3 833	-
Prêt CE	20 000	18 000	4 000	14 000	-
Prêt CES	7 500	300	300	-	-
Prêt HLB	15 000	8 500	3 000	5 500	-
Prêt LR	10 000	6 167	2 000	4 167	-
Prêt EBM	15 000	10 000	3 000	7 000	-
TOTAL	122 500	80 383	25 883	54 500	-
Prêts accordés en cours d'exercice		25 000			
Prêts remboursés en cours d'exercice		29 361			

Ces prêts ne présentent pas de risques de non-recouvrement à ce jour.

5.1.5. Créances

Les créances se composent principalement de subventions à recevoir et sont majoritairement à échéance de moins d'un an.

COMITE REGIONAL D'EQUITATION*Exercice clos le 31/08/2025***5.2. PASSIF****5.2.1. Fonds propres**

Rubriques	Début	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde
Fonds propres sans droit de reprise	175 563	-	-	-	175 563
Fonds propres avec droit de reprise	13 620	-	-	-	13 620
Écart de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserves	232 866	-	-	-	232 866
Report à nouveau	34 902	12 748	-	-	22 154
Excédent ou déficit de l'exercice	- 12 748	-	12 344	- 12 748	- 12 344
Situation nette	444 203	22 935	22 935	12 748	431 859
Fonds propres consommables	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
SITUATION NETTE (TOTAL)	456 952	22 935	22 935	12 748	444 204

5.2.2. Provisions pour risques et charges

Néant

5.2.3. Emprunts

Emprunts	Montant origine	Montant brut	Degré d'exigibilité des emprunts		
			Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus 1 an	Échéances à plus 5 ans
Emprunt	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-	-	-	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-	-	-	-	-

5.2.4. Dettes

L'ensemble des dettes est à échéance de moins d'un an.

COMITE REGIONAL D'EQUITATION*Exercice clos le 31/08/2025***6. Notes sur les principaux postes du compte de résultat****6.1. Ventilation des subventions**

Répartition par financeur	Montant subvention
CNDS / ANS Normandie	49 767
REGION Normandie	135 380
Crédit mutuel	10 000
<u>TOTAL</u>	195 146

6.2. Informations relatives à l'activité de formation professionnelle

ORIGINES DES PRODUITS DE L'ORGANISME	31/08/2025	%	31/08/2024	%
Produits provenant de:				
- des entreprises pour la formation de leurs salariés				
- des organismes gestionnaires des fonds de la formation professionnelle pour des actions dispensées dans le cadre :				
* des contrats d'apprentissage				
* des contrats de professionnalisation				
* de la promotion ou de la reconversion par alternance				
* des congés individuels de formation et des projets de transition professionnelle	15 434	27%	8 014	15%
* du compte personnel de formation	5 969	10%		
* des dispositions spécifiques pour les personnes en recherche d'emploi				
* des dispositions spécifiques pour les travailleurs non-salariés				
* du plan de développement des compétences et d'autres dispositifs				
- des pouvoirs publics pour la formation de leurs agents				
- des pouvoirs publics pour la formation publics spécifiques				
* Instances européennes				
* Etat				
* Conseils régionaux	15 007	26%	17 727	34%
* Pôle emploi				
* Autres ressources publiques				
- de contrats conclus avec des personnes à titre individuels et à leurs frais	16 546	29%	27 156	51%
- de contrats conclus avec d'autres organismes de formation (y compris CFA)	4 825	8%		
<u>TOTAL DES PRODUITS REALISES AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</u>	57 781		52 897	

COMITE REGIONAL D'EQUITATION

Exercice clos le 31/08/2025

CHARGES DE L'ORGANISME	31/08/2025	%	31/08/2024	%
Total des charges de l'organisme liées à l'activité de la formation :				
- dont salaires des formateurs				
- dont achats de prestations de formation et honoraires de formation	14 432	100%	6 747	100%
TOTAL DES CHARGES RELATIVES A LA FORMATION	14		6 747	
PROFESSIONNELLE	432			

Objectif Général des Prestations Dispensées (en nombre total d'heures de formations)	31/08/2025 (Heures)	%	31/08/2024 (Heures)	%
Formations visant un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle enregistré au RNCP	25 760		38 640	
- dont niveau 6 à 8 (Licence, Master, diplôme d'ingénieur, Doctorat, ...)				
- dont niveau 5 (BTS, DUT, école de formation sanitaire et sociale, ...)				
- dont niveau 4 (BAC professionnel, BT, BP, BM, ...)	15 295	56%	16 100	41%
- dont niveau 3 (CEP, CAP, ...)	10 465	38%	22 640	58%
- dont niveau 2				
Formations visant une certification (dont CQP) ou une habilitation enregistrée au répertoire spécifique (RS)				
Formations visant un CQP non enregistré au RNCP ou au RS				
Autres formations professionnelles	1 491	5%	693	2%
Bilans de compétence				
Actions d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience				
TOTAL DES HEURES DE FORMATIONS SUIVIES PAR OBJECTIF	27 251		39 333	

COMITE REGIONAL D'EQUITATION

Exercice clos le 31/08/2025

7. Autres informations

7.1. Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les trois plus haut cadres dirigeants bénévoles n'ont reçu aucune rémunération et avantage divers au cours de l'exercice clos le 31 août 2025.

7.2. Informations concernant les contributions volontaires

Le développement du Comité Régional d'Equitation de Normandie au niveau sportif se fait avec l'aide et le soutien de bénévoles répartis comme suit :

- 1 423 officiels bénévoles toutes disciplines,
- 200 bénévoles, qui travaillent au sein de 20 commissions.

7.3. Informations concernant l'engagement retraite

Compte-tenu du nombre peu élevé de l'effectif, il n'y a pas eu d'évaluation de l'engagement retraite.

7.4. Engagements donnés

Il n'existe pas d'engagements donnés.

7.5. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes facturés au titre de la mission légale sont de 5 400 € HT.

7.6. Effectif moyen

Au 31 août 2025, le Comité Régional d'Equitation compte 6 salariés et 1 apprentie.

7.7. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement postérieur à la clôture de l'exercice n'est à signaler.